VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 NOVEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce trentième jour du mois de novembre deux mille neuf, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Mme la greffière adjointe Ginette Audet
M. le directeur des Services techniques Martin Careau

Dix-neuf personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de la séance du 9 novembre et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009
4. Nomination d'un élu : Comité culturel MRC de La Jacques-Cartier
5. Nomination d'un élu : CRSBPCNCA
6. Nomination d'un élu : Comité de travail sur le Rodéo
7. Nomination d'élues : Comité de jumelage Palavas
8. Nomination de deux représentants : Comité intermunicipal de protection publique
9. Nomination d'un élu : Comité de négociation contrats de travail des pompiers
10. Nomination d'un élu : Comité de sélection préposée à l'accueil
11. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Développement de terrains des Étudiants
12. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Lotissement Olympia
13. Signature d'une entente de développement domiciliaire : Développement Beaumont
14. Achat d'appareils respiratoires pour le Service incendie
15. Adoption du Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza
16. Annulation des soldes résiduaires des règlements d'emprunts fermés
17. Renouvellement d'emprunts temporaires
18. Nouveaux emprunts temporaires
19. Adoption du budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
20. Renouvellement de l'auto-assurance en invalidité courte durée

21. Amendement à la résolution numéro 427-2009
22. Programme sur les gaz à effet de serre
23. Nomination président(e) du Comité consultatif d'urbanisme
24. Octroi du contrat de déneigement : Vieux-chemin, des Sapins, Thomas-Maher
25. Paiement : Réfection chemin Tour du Lac Sud
26. Échange de terrains Ville / Office municipal d'habitation
27. Demande de permis d'affichage : Quincaillerie Coop – Zone 40-C
28. Demande de permis d'affichage : Coopérative de câblodistribution – Zone 66-C
29. Demande de permis de rénovation bâtiment : François Pastorello – 42 rue Jolicoeur
30. Avant-projet de règlement : Usages sur section commerciale de la route de Fossambault
31. Avis de motion : Usages sur section commerciale de la route de Fossambault
32. Autorisation de paiement : Trottoir et bordure rue Désiré-Juneau
33. Entente de déneigement avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac : Remplacement de l'annexe C
34. Achat de jardinières – Saison 2010
35. Paiement no 1 : Modernisation des usines de production d'eau potable
36. Nomination de Mme Geneviève Roger : Réseau Biblio de la Capitale-Nationale
37. Nomination d'un officier – Service incendie
38. Engagement d'un premier répondant
39. Autorisation de paiement : Comité social de la bibliothèque
40. Paiement des inscriptions de natation à la Ville de Pont-Rouge
41. Vente d'une parcelle de terrain à M. Raymond Houle
42. Autorisation de paiement : Achat d'un camion porteur
43. Suivi demande d'un citoyen système Bionest
44. Paiement No 1 construction terrain de soccer
45. Approbation des dépenses de petites caisses
46. Dépôt de la liste des chèques
47. Dépôt de la liste des engagements
    a) Août 2009
    b) Septembre 2009
    c) Octobre 2009
48. Approbation des comptes de plus de 2 500 $
49. Dépôt du bordereau de correspondance
50. Vente de terrains dans le parc industriel
    a) GestiSolution PL
    b) Gestion Carl Tanguay
51. Autres sujets
52. Période de questions
53. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de novembre est reprise.

540-2009 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Report des points 19, 30 et 41

ADOPTÉE

541-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU DU 9 NOVEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 novembre 2009, comme il a été présenté.

ADOPTÉE

542-2009 **NOMINATION D'UN ELU : COMITE CULTUREL MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de mandater madame la conseillère Diane Larouche afin de représenter la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au sein du comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier

ADOPTÉE

543-2009 **NOMINATION D'UN ELU : CRSBPCNCA**

ATTENDU qu'en tant que bibliothèque affiliée au CRSBPCNCA, la Ville doit nommer deux représentants qui portent le dossier de la bibliothèque dans le milieu et qui ont le droit de vote à l'assemblée générale annuelle;

ATTENDU que le contrat liant la Ville au CRSBPCNCA stipule qu'une de ces personnes est la responsable de la bibliothèque, et que l'autre personne se doit d'être un élu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Yves-J. Grenier à titre de représentant de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA)

ADOPTÉE

544-2009 **NOMINATION D'UN ELU : COMITÉ DE TRAVAIL RODÉO 2010**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de nommer madame la conseillère Sandra Gravel pour siéger sur le comité du Rodéo Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Édition 2010.

ADOPTÉE

545-2009 **NOMINATION D'ELUES :**
COMITÉ DE JUMELAGE PALAVAS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de nommer madame la conseillère Diane Larouche et madame la conseillère Sandra Gravel pour siéger sur le comité sur le jumelage avec la Ville de Palavas-les-Flots.

ADOPTÉE

546-2009 **NOMINATIONS**
COMITÉ INTERMUNICIPAL DE PROTECTION PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller André Fournier et monsieur le maire Jacques Marcotte pour siéger sur le comité intermunicipal de protection publique.

ADOPTÉE

547-2009 **NOMINATION**
COMITÉ NÉGOCIATION CONTRAT DE TRAVAIL DES POMPIERS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Claude Phaneuf pour siéger sur le comité de négociation du contrat de travail des pompiers.

ADOPTÉE

548-2009 **NOMINATION**
COMITÉ SÉLECTION PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Martin Chabot pour siéger sur le comité de sélection pour l'embauche d'une préposée à l'accueil.

ADOPTÉE

549-2009 **SIGNATURE ENTENTE**
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :
DÉVELOPPEMENT DE TERRAINS DES ÉTUDIANTS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise M. le maire, Jacques Marcotte, et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer une entente avec Développement de terrains des Étudiants inc. concernant l'aménagement de 22 lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville.

ADOPTÉE

550-2009 **SIGNATURE ENTENTE**
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE : LOTISSEMENT OLYMPIA INC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise M. le maire, Jacques Marcotte, et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer une entente avec Lotissement Olympia inc., concernant l'aménagement de 15 lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville.

ADOPTÉE

551-2009 **SIGNATURE ENTENTE**
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :
DÉVELOPPEMENT BEAUMONT INC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil autorise M. le maire, Jacques Marcotte, et M. le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer une entente avec Développement Beaumont inc., concernant l'aménagement de 11 lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville.

ADOPTÉE

552-2009 **ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES**
POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
CONTRAT DE VENTE À TEMPÉRAMENT

ATTENDU que la Ville désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, les biens mentionnés ci-dessous;

ATTENDU que la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU que la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens vendus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier achète de Aéro-Feu Ltée, par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, les biens suivants : huit appareils respiratoires pour le Service de protection contre les incendies tels que décrits dans le rapport d'ouverture des soumissions du 16 novembre 2009 au prix de 46 896 $, taxes en sus;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt : à taux variable (le 19 novembre 2009 le taux est: taux préférentiel de 2,25 % majoré de 0,75 % l'an);

QUE le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de La Caisse Desjardins, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs aux biens qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens;

QUE le maire et le directeur-général soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

553-2009 **ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA**

ATTENDU le Guide pour l'élaboration du plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza à l'intention des municipalités, émis par le ministère des Affaires Municipales et des Régions;

ATTENDU le Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza mission santé de la Direction des communications et des services sociaux;

ATTENDU que le comité municipal de Sécurité civile a pris connaissance de ce plan, s'en déclare satisfait et recommande son adoption;

ATTENDU que ce plan contient des stratégies destinées à faire face à une pandémie d'influenza et permet également à la municipalité d'articuler les diverses mesures adoptées pour continuer d'assurer des services essentiels et de protéger la santé des contribuables ainsi que des employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que le ***Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza (PPI – Pandémie d'influenza)*** soit adopté et que le directeur général soit mandaté comme coordonnateur municipal de ce plan.

ADOPTÉE

554-2009 **ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

555-2009 **RENOUVELLEMENT D'EMPRUNTS TEMPORAIRES**

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 3 novembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général à signer le billet avec la Caisse populaire Sainte-Catherine pour renouveler les emprunts temporaires relatifs aux règlements n° 1013-2007, n° 1015-2007 et n° 1052-2008 pour une période n'excédent pas six mois et au règlement n° 1016-2007 pour une période n'excédant pas un an.

ADOPTÉE

556-2009 **EMPRUNTS TEMPORAIRES**

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 3 novembre 2009

ATTENDU que le règlement n° 1090-2009 autorise le conseil à emprunter une somme n'excédant pas 95 500 $; le règlement n° 1092-2009, une somme de 100 000 $; le règlement n° 1093-2009, une somme de 600 000 $; le règlement n° 1094-2009, une somme de 82 700 $ et le règlement n° 1097-2009, une somme de 51 000 $;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1090-2009, 1092-2009, 1093-2009, 1094-2009 et 1097-2009;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement ;

ATTENDU que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine d'une durée n'excédant pas un an pour une somme n'excédant pas 95 500 $ en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par le règlement n° 1090-2009, 100 000 $ pour le règlement n° 1092-2009, 600 000 $ pour le règlement n° 1093-2009, 82 700 $ pour le règlement n° 1094-2009 et 51 000 $ pour le règlement n° 1097-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les billets.

ADOPTÉE

557-2009 **RENOUVELLEMENT DE L'AUTO-ASSURANCE EN INVALIDITÉ COURTE DURÉE**

ATTENDU QUE l'auto-assurance en invalidité courte durée administrée par Groupe financier AGA inc. des employés réguliers a été renouvelée pour l'année 2009-2010 selon les montants prévus au budget d'opération.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU QUE ce conseil ratifie la signature de la convention de gestion par le directeur général et secrétaire-trésorier M. Marcel Grenier.

ADOPTÉE

558-2009 **AMENDEMENT RÉSOLUTION 427-2009**

ATTENDU la résolution 427-2009 qui autorise des travaux de pavage et d'intervention sur la structure de la chaussée de la Montée de l'Auberge ;

ATTENDU qu'un montant jusqu'à concurrence de 12 760 $ a été approprié du fonds de roulement ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que la résolution 427-2009 soit amendée pour y ajouter que la somme appropriée du fonds de roulement «est remboursable sur 5 ans».

ADOPTÉE

559-2009 **PROGRAMME SUR LES GAZ À EFFET DE SERRE**

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis sur pied le programme « CLIMAT MUNICIPALITÉS »;

ATTENDU que le volet 1 du programme concerne un inventaire de GES à dresser, de même qu'un plan d'action visant leur réduction, qu'il est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars et prend fin le 31 décembre 2012;

ATTENDU que les coûts admissibles à un remboursement sont les coûts directs engagés et payés uniquement et spécifiquement pour la réalisation de l'inventaire, du plan d'action, y compris les salaires et avantages sociaux;

ATTENDU le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Marcel Grenier, en date du 30 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater M. Jean-Paul Gravel, économiste et urbaniste, pour compléter une demande de subvention dans le cadre du programme « CLIMAT MUNICIPALITÉS » selon les termes de son offre de service, soit des honoraires de 1 000 $, plus 200 $ de frais divers.

Pour défrayer cette dépense, une somme de 1 200 $ est appropriée du surplus accumulé.

ADOPTÉE

560-2009 **NOMINATION PRÉSIDENTE AU CCU**

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CC-57-2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil nomme madame la conseillère Sandra Gravel au poste de présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

561-2009 **OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**
RUE DU VIEUX-CHEMIN, RUE DES SAPINS ET CHEMIN THOMAS-MAHER

ATTENDU la recommandation de M. Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, dans un rapport daté du 23 octobre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Raymond Robitaille Excavation inc. pour l'exécution des travaux de déneigement du Vieux-Chemin, de la rue des Sapins et du chemin Thomas-Maher pour l'hiver 2009-2010, selon les détails de la proposition transmise par M. Richard Robitaille en date du 21 octobre 2009. Les niveaux de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

La dépense représentant la somme de 7 500 $ taxes en sus, est imputée comme suit :

- Poste budgétaire 02-330-01-443 (Travaux à contrat) Budget 2009 : ....2 575 $
- Solde budgétaire 2009 : .....1 243 $
- Dépassement :.....1 332 $

- Poste budgétaire 02-330-01-443 (Travaux à contrat) Budget 2010 : .. 5 516 $
- Budget 2010 : ..... À prévoir
- Dépassement : 0

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 1 332 $, du poste budgétaire numéro 02-330-00-631 (Essence et diesel) au poste budgétaire numéro 02-330-01-443 (Contrat de déneigement).

ADOPTÉE

562-2009 **PAIEMENT À LA VILLE DE LAC-SERGENT**
RÉFECTION DU CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD (PHASE 1)

ATTENDU le projet de Loi d'intérêt privé numéro 210 intitulé « Loi concernant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Lac-Sergent » sanctionné par l'Assemblée Nationale le 19 juin 2009;

ATTENDU le règlement numéro 1092-2009 pourvoyant à acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier relativement aux travaux de voirie exécutés par la Ville de Lac-Sergent sur une partie du chemin Tour-du-Lac Sud;

ATTENDU la facture numéro 6839 transmise par la Ville de Lac-Sergent au montant de 77 960,83 $, concernant le décompte progressif numéro 1;

ATTENDU les pièces justificatives déposées;

ATTENDU le tableau préparé par le directeur des Services techniques en date du 4 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la facture numéro 6839 au montant de 77 960,83 $, cette dépense devant être imputée au règlement numéro 1092-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser d'avance le paiement d'un montant de 3 300,34 $, comme ajustement à la facture numéro 6839 sur réception d'une facture en ce sens de la Ville de Lac-Sergent. Cette dépense sera également imputée au règlement numéro 1092-2009.

ADOPTÉE

563-2009 **ÉCHANGE DE TERRAINS**
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation doit procéder à l'agrandissement du stationnement de l'immeuble « Place du Geai-Bleu » car le nombre d'unités de stationnement existants ne répond pas au besoin de la clientèle;

ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation est propriétaire des lots 217-43-2 et 217-228 situés à proximité;

ATTENDU que toutefois ce terrain est passablement éloigné de l'entrée principale du bâtiment et qu'aménager un stationnement à cet endroit nécessiterait l'acquisition d'une partie du lot 217-43-1 appartenant à un tiers;

ATTENDU que ce terrain est majoritairement situé en zone 20-100 ans;

ATTENDU que l'on retrouve sur ce terrain une conduite d'égout pluvial appartenant à la Ville et pour laquelle aucune servitude n'est enregistrée;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est propriétaire du lot 217-P, localisé directement à l'est du stationnement existant de Place du Geai-Bleu;

ATTENDU que ce terrain est situé en partie en zone inondable 0-20 ans et en partie en zone 20-100 ans;

ATTENDU que la partie localisée en zone 20-100 ans permettrait l'agrandissement du stationnement actuel de « Place du Geai-Bleu »;

ATTENDU que la partie résiduelle du terrain identifié comme le lot 217-P pouvait être conservée par la Ville aux fins d'y aménager un parc;

ATTENDU le plan préliminaire d'aménagement préparé par la firme PLANIA en date du 14 octobre 2009;

ATTENDU qu'il serait possible de procéder à un échange de terrain : la Ville céderait à l'Office Municipal d'Habitation un terrain identifié comme lot 217-P d'une superficie de 492.8 mètres carrés et l'Office Municipal d'Habitation céderait un terrain identifié comme les lots 217-43-2-P et 217-228-P d'une superficie totale de 567,5 mètres carrés, le tout tel que montré au plan joint à la présente résolution;

ATTENDU que cet échange permettrait également de régulariser la situation de la conduite d'égout pluvial puisque cette dernière serait alors localisée sur un terrain appartenant à la Ville;

ATTENDU que le terrain identifié comme les lots 217-43-2-P et 217-228-P rencontrerait toutes les exigences pour permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Jacques Marcotte, Maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat notarié permettant l'échange des terrains identifiés au préambule de la présente résolution.

QUE les frais de préparation de l'acte notarié soient à la charge de l'Office Municipal d'Habitation.

QUE les frais de préparation des descriptions techniques soient à la charge de la Ville.

QUE la réalisation des projets présentés au préambule de la présente résolution devront faire l'objet des autorisations requises.

ADOPTÉE

564-2009 **DEMANDE DE PERMIS D'AFFICHAGE QUINCAILLERIE COOP ZONE 40-C**

ATTENDU la demande de permis déposée par monsieur André Talbot de la Quincaillerie Coop située au 4916, route de Fossambault pour l'installation d'une nouvelle enseigne ainsi que d'un panneau-réclame, tous deux sur le même pylône;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 40-C, et que les plans soumis doivent être approuvés en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis demandé.

ADOPTÉE

565-2009 **DEMANDE DE PERMIS D'AFFICHAGE COOPÉRATIVE DE CÂBLODISTRIBUTION ZONE 66-C**

ATTENDU la demande de permis déposée par la Coopérative de câblodistribution Sainte-Catherine-Fossambault, par l'intermédiaire de monsieur Jacques Drolet, pour la pose d'enseignes sur le bâtiment présentement en construction au 130, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 66-C, et que les plans soumis doivent être approuvés en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis demandé.

ADOPTÉE

566-2009 **DEMANDE DE PERMIS RÉNOVATION 42 RUE JOLICOEUR ZONE 58-M**

ATTENDU la demande de permis déposée par monsieur François Pastorello pour des rénovations qu'il désire effectuer sur sa résidence située au 42 rue Jolicoeur, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 58-M, et que les plans soumis doivent être approuvés en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis demandé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
USAGES SUR SECTION COMMERCIALE DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à amender le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à changer la zone 121-M en zone 121-C et à retrancher le groupe d'usages « habitation » des usages autorisés dans la zone 121-C.

Il est 20 h 40.

567-2009 **AJOURNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance pour une trentaine de minutes.

ADOPTÉE

La séance est reprise à 21 h 13.

568-2009
AUTORISATION DE PAIEMENT TROTTOIR ET BORDURE RUE DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU la résolution No 446-2008 autorisant la signature d'une entente de développement domiciliaire avec Placement MP pour la réalisation du prolongement de la rue Désiré-Juneau (phase 5), laquelle entente prévoyait que la mise en place des bordures de béton et d'un trottoir de béton était à la charge de la Ville;

ATTENDU que ces travaux ont été exécutés par le promoteur qui demande que la Ville lui rembourse les frais;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 26 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 5 051 $, taxes en sus, à Raymond Robitaille Excavation, cette dépense étant appropriée du surplus accumulé.

ADOPTÉE

569-2009 **ADDENDA ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

ATTENDU qu'un addenda à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac permettrait le remplacement des pages 2 et 3 de l'annexe « C », pour y intégrer les nouvelles rues ouvertes sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, retrancher la rue du Quai à Fossambault-sur-le-Lac et ajouter une section de rue à entretenir sur le chemin du Sommet à Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 26 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'addenda numéro 1 à l'entente intermunicipale de voirie d'hiver avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, relatif aux modifications susmentionnées.

ADOPTÉE

570-2009 **ACHAT DE JARDINIÈRES BUDGET 2010**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 26 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses suivantes, à imputer au budget 2010 :

- 3 200 $, taxes en sus, pour l'achat de 67 jardinières 16 pouces, 2 jardinières 12 pouces et 10 demi-lunes pour lampadaires;
- 291,48 $, taxes en sus, pour l'achat de 52 plantes annuelles.

ADOPTÉE

571-2009 **PAIEMENT NUMÉRO 1 MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, datée du 9 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement No 1 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 35 016,20 $. Ce montant inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement N° 1098-2009.

ADOPTÉE

572-2009 **NOMINATION MME GENEVIÈVE ROGER RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE**

ATTENDU qu'en tant que bibliothèque affiliée au CRSBPCNCA, la Ville doit nommer deux représentants qui portent le dossier de la bibliothèque dans le milieu et qui ont le droit de vote à l'assemblée générale annuelle;

ATTENDU que le contrat liant la Ville au CRSBPCNCA stipule qu'une de ces personnes est la responsable de la bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de nommer madame Geneviève Roger, responsable de la bibliothèque Anne-Hébert, à titre de représentante de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

ADOPTÉE

573-2009 **NOMINATION D'UN OFFICIER SERVICE INCENDIE**

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, M. Pierre Beaumont, en date du 25 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de nommer M. Frédéric Houde au poste de lieutenant, afin de combler l'effectif de l'état-major du Service de protection contre les incendies en remplacement de M. Carl Sirois.

ADOPTÉE

574-2009 **ENGAGEMENT PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, M. Pierre Beaumont, en date du 25 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'engager Mme Marie-Pier Paillard à titre de premier répondant, au sein du Service des Premiers répondants, la période probatoire d'un an étant terminée.

ADOPTÉE

575-2009 **AUTORISATION DE PAIEMENT COMITÉ SOCIAL BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, daté du 25 novembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de verser la somme de 4 000 $ au « Club social bénévoles de la bibliothèque », comme prévu au budget.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-30-999.

ADOPTÉE

576-2009 **PAIEMENT INSCRIPTIONS DE NATATION VILLE DE PONT-ROUGE**

ATTENDU le rapport de M. Patrick Beauvais, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, daté du 25 novembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 6 528 $ à la Ville de Pont-Rouge pour l'utilisation, par les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de la piscine Lyne-Beaumont pour les cours de natation enfants et de natation adultes.

La dépense sera appropriée à même le poste budgétaire numéro 02-701-40-447.

ADOPTÉE

577-2009 **PAIEMENT CAMION PORTEUR**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 30 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 18 198,75 $, incluant les taxes brutes à la compagnie « Les Entreprises Gaévan inc. » à titre de paiement final pour la fourniture d'un camion porteur International 2007 modèle KL 055.

La dépense est imputée au règlement numéro 1097-2009.

ADOPTÉE

578-2009 **INSTALLATION SEPTIQUE PAR SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYON ULTRAVIOLET**

ATTENDU qu'un citoyen s'est adressé au conseil lors d'une assemblée régulière pour suggérer l'adoption d'un règlement qui permettrait un nouveau type d'installation septique, soit un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU que ce système est autorisé par le règlement provincial Q-2, r-8 depuis 2006, mais uniquement pour les municipalités qui s'engagent à en assurer l'entretien (article 87.14.1);

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la Ville pourrait adopter un règlement pour autoriser ce type d'installation septique en prévoyant que le propriétaire doit être lié en tout temps par un contrat d'entretien avec le fabricant ou une tierce personne;

ATTENDU qu'advenant la disparition de l'entreprise chargée du contrat d'entretien, le devoir de procéder à son entretien incombe à la municipalité, cet avis étant partagé par le conseiller juridique de la Ville;

ATTENDU que ce système pourrait convenir dans des municipalités aux prises avec des difficultés particulières, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil avise tout intéressé dans le type d'installation septique qui fait appel à un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'a pas l'intention d'amender sa réglementation pour permettre un tel système, en raison des contraintes au niveau responsabilité qu'implique ce système.

ADOPTÉE

579-2009 **PAIEMENT NUMÉRO 1**
CONSTRUCTION DU TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU la recommandation de paiement (acceptation provisoire) de Mme Nathalie Lacroix, ingénieure, de la firme DESSAU datée du 26 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accepter provisoirement les travaux de construction du terrain de soccer à l'exception, conformément au contrat, des travaux d'engazonnement qui doivent être acceptés au printemps 2010 (points 1.7 et 1.8 du bordereau de soumission).

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à « Pax Excavation inc » au montant de 409 088,43 $ incluant les taxes brutes. Le versement du chèque est toutefois conditionnel au dépôt par l'entrepreneur des documents suivants :

- Cautionnement d'entretien de l'entrepreneur général au montant de 29 540,82 $, valide pour une durée de deux ans et émis au nom de la Ville;
- Déclaration statutaire de l'entrepreneur général,
- Attestation de conformité de la CSST et de la CCQ;
- Quittance de l'entrepreneur général;
- Quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant fait une déclaration statutaire.

Cette dépense est imputée au règlement N° 1093-2009.

ADOPTÉE

580-2009 **APPROBATION DES DÉPENSES**
DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU D'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de novembre 2009 et de les rembourser pour un montant total de 200,26 $.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 octobre 2009, laquelle totalise 705 953.26 $.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS AOÛT 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 août 2009, laquelle comprend 199 commandes au montant de 162 691,56 $.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS SEPTEMBRE 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2009, laquelle comprend 233 commandes au montant de 203 850,32 $.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS OCTOBRE 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2009, laquelle comprend 224 commandes au montant de 233 572,76 $.

581-2009 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 $**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer au 26 novembre 2009, laquelle totalise la somme de 303 682,25 $ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DEPOT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

582-2009 **VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU le rapport de M. Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, daté du 23 novembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat déposée par monsieur Alain Larochelle pour le compte de GestiSolution PL pour une partie du lot 4 010 004, de 50 mètres de façade sur la rue Tibo et 143 mètres de profondeur, pour une superficie de 7 150 mètres carrés, pour la somme de 34 632,88 $ soit 0,45 $ le pied carré.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Mario Boilard, notaire, pour préparer l'acte notarié afférent.

ADOPTÉE

583-2009 **VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU le rapport de M. Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, daté du 24 novembre 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat déposée par monsieur Carl Tanguay pour le compte de Gestion Carl Tanguay. pour une partie du lot 4 010 004, de 50 mètres de façade sur la rue Tibo et 143 mètres de profondeur pour une superficie de 7 150 mètres carrés, pour la somme de 34 632,88 $ soit 0,45 $ le pied carré.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Mario Boilard, notaire, pour préparer l'acte notarié afférent.

ADOPTÉE

584-2009 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier et à sa présidente Mme Pierrette Cantin, pour la tenue de l'expo-cadeaux la fin de semaine dernière. L'excellente organisation, la diversité des oeuvres et la qualité des produits offerts ont certes contribué au succès de cet événement.

ADOPTÉE

585-2009 **MOTION DE FÉLICITATIONS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU qu'au nom du personnel de la Ville et des citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce conseil adresse ses félicitations à monsieur le maire Jacques Marcotte pour sa nomination à titre de préfet de la MRC de La Jacques-Cartier. L'assurance que Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sera très bien représentée à la table des maires et des souhaits de franc succès au cours de ce mandat lui sont également formulés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, madame la conseillère Diane Larouche et monsieur le conseiller Martin Chabot déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à la loi.

Il est 21 h 56.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

586-2009 **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 22 h 02.

MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées par résolution lors de la séance du 30 novembre 2009.

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier